

**BOLATRE Aude,**  
**Doctorante en Sciences de l'éducation,**  
**PROFEOR, EA 2261, Lille 3**  
**Numéro : 7252**

**« Statut et place de la vidéo à l'agrégation externe d'éducation physique et sportive (EPS) »**

Depuis 1982, il existe, au concours de l'agrégation externe d'EPS, une épreuve orale s'intitulant « *pratique et analyse d'une activité physique et sportive* »<sup>1</sup>. Cette épreuve paraît spécifique et originale dans la mesure où elle demande au candidat, non seulement des compétences et des connaissances dans le champ de l'activité physique et sportive (APS) choisie pour l'épreuve, mais aussi des compétences théoriques et techniques en « audiovisuel ».

L'épreuve peut être décomposée en trois parties :

- Une partie obligatoire où le candidat est filmé durant sa prestation physique.
- Une partie facultative au cours de laquelle le candidat peut demander des prises de vues complémentaires afin d'étayer son exposé devant le jury.
- Un exposé oral de dix minutes sur la prestation filmée du candidat, suivi d'un entretien avec le jury.

Notre étude aurait pu porter sur le problème de l'image de soi que la vidéo fait inévitablement apparaître. La question de l'usage de la vidéo comme outil d'observation de sa propre image, a déjà suscité de multiples discussions. M. Linard et I. Prax (1984)<sup>2</sup> ont évoqué, non seulement les intérêts d'une telle pratique mais aussi les dangers psychologiques qu'elle peut entraîner chez certains individus. Pour simplifier l'explication, nous pouvons dire que les candidats agrégatifs en EPS, ont l'habitude d'être vus et jugés, soit dans les activités physiques et sportives mais aussi durant les stages de pratique pédagogique proposés dans le cursus en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS). Certains sont filmés durant les compétitions sportives. La contrainte de la vidéo comme miroir de sa propre image n'est pas le problème majeur de notre étude.

Diverses questions concernant cette épreuve ont été soulevées : Comment les futures élites sont-elles préparées à cette épreuve ? Quels sont les moyens de formation ? Quelle est la place réservée à la vidéo dans la formation des enseignants ?

Notre question de départ peut se formuler de la façon suivante : la vidéo est-elle un outil pertinent d'évaluation dans la formation des enseignants (élite) en EPS ?

Cette communication a pour but de présenter les résultats d'un travail exploratoire afin de mettre en évidence les différents problèmes concernant cette épreuve orale d'admission à l'agrégation externe d'EPS. Nous exposerons notre problématique en fonction du choix d'un cadre théorique lié à la sociologie des organisations de Michel Crozier (1979) et du concept d'évaluation proposé par Michel Lecoq (1997). Enfin, nous expliquerons nos hypothèses de recherche.

---

<sup>1</sup> Journal officiel de la République Française du 30 septembre 1982, arrêté du 24 septembre 1982.

<sup>2</sup> M. Linard et I. Prax (1984). *Images Vidéo, images de soi...ou Narcisse au travail*, Paris, Dunod.

## **1. La synthèse des résultats du travail exploratoire :**

L'agrégation externe d'EPS s'est mise en place en 1982 pour concrétiser l'uniformité de celle-ci face aux autres disciplines scolaires. Jusqu'en 2002, ce concours se préparait seulement par les formations universitaires ou par correspondance. L'Ecole Normale Supérieure (ENS) de Cachan reçoit, depuis le 11 septembre 2002, une dizaine de normaliens dans la section EPS à l'antenne de Ker-Lann située en Bretagne. Ces étudiants s'inscrivent dans un cursus où la formation les amène à passer le concours de l'agrégation externe puis à être chercheurs dans le secteur de l'EPS, « abandonné » par les Unités de Formations et de Recherche (UFR) en STAPS. Une nouvelle donne s'établit. Les universités ne sont plus les seules à former les futurs agrégés d'EPS. Les normaliens se préparent selon un programme déterminé en vue de réussir le concours de l'agrégation, et pendant trois ans, ils sont formés pour élaborer des compétences spécifiques à l'enseignement de l'EPS. Nous pouvons considérer qu'il existe désormais deux grands systèmes de formation à l'agrégation : les UFR STAPS et l'ENS de Cachan avec une section EPS. De nouveaux enjeux institutionnels au niveau de la formation des enseignants d'EPS et de la recherche dans cette discipline prennent place.

Le concours de l'agrégation n'a pas tellement évolué dans ses épreuves depuis 1982. Il existe toujours cette épreuve orale spécifique mettant en jeu l'outil vidéo.

A travers la lecture des rapports de jury, nous avons remarqué qu'il existait de nombreuses difficultés d'appropriation de l'outil par les candidats. Les difficultés sont aussi bien d'ordre théorique que technique. Il est souligné à plusieurs reprises un mécontentement dans la préparation des candidats. Or cette préparation n'est faite que par les UFR STAPS qui ont cette formation. Où se trouve le manque ? Disposent-elles d'enseignants spécialistes dans ce secteur ? Est-ce que les enseignants non spécialistes vidéo formant à cette épreuve, ont suffisamment de connaissances pour répondre aux exigences du concours ? Comment les enseignants prennent-ils en considération cette technologie de communication ? Enfin, comment les candidats appréhendent-ils l'épreuve et sa préparation ?

Un entretien exploratoire mené avec le fondateur et jury de cette épreuve, montre une réelle déception dans l'approche de l'outil. Il avait mis en place en 1984, en collaboration avec l'UFR STAPS d'Orsay, une formation « audiovisuelle » afin d'amener plusieurs personnes à réfléchir sur l'utilisation de la vidéo dans l'enseignement de l'EPS et qui auraient été capables d'enseigner à leur tour dans ce domaine. Cette formation n'a pas perduré. Cet enseignant estime qu'actuellement les formations en place maltraitent l'outil vidéo.

Ce point de vue, est conforté à travers l'entretien exploratoire d'une lauréate de ce concours. Elle évoque le problème de la durée de la préparation. Suite à l'admissibilité, le candidat ne dispose plus que de deux mois avant de passer les oraux. Cette période est consacrée à la préparation des quatre épreuves du second tour. L'épreuve d'oral trois

(pratique et analyse d'une APS) n'est pas celle avec le plus fort coefficient, ce qui implique que la priorité n'est pas dans cette épreuve.

Nous pouvons alors formuler une question : quelle est la place de la vidéo dans les préparations à l'agrégation dans les universités STAPS en France et quel parcours les enseignants proposant cette formation ont-ils reçu ?

C'est l'ensemble du dispositif de formation qui doit être questionné. L'agrégation externe est une formation d'élite des enseignants d'EPS. Elle suppose d'avoir un dispositif qui réponde aux besoins de ce concours.

## **2. Le cadre théorique de la recherche :**

Le choix du cadre théorique est rattaché à la sociologie des organisations selon Michel Crozier (1979) et sur le concept d'évaluation de Michel Lecoine (1997).

Selon Michel Crozier (1979), les organisations rassemblent un nombre plus ou moins important d'individus interagissant entre eux. Les UFR STAPS sont des institutions structurées en fonction d'une hiérarchie. Pour Crozier, toute institution est un système complexe. La complexité s'explique par les rapports humains et le jeu social. S'investir dans une innovation suppose une négociation. La vidéo peut être considérée comme une innovation dans ce concours d'agrégation externe. Plusieurs questions peuvent être posées : Comment les acteurs (enseignants - formateurs) ont-ils accueilli la vidéo dans une épreuve de ce concours ? A-t-elle été prise en concertation avec les acteurs STAPS ou est-ce seulement une décision politique ? Imposer l'usage d'une technologie dans une épreuve suppose des bouleversements pédagogiques et structurels. Y-a-t-il eu des réticences vis-à-vis de l'outil, et lesquels ?

Le concept d'évaluation est un concept clé pour cette recherche. A travers l'analyse des matériaux lors de la phase exploratoire, la vidéo apparaît comme dévalorisée.

Selon Michel Lecoine (1997), c'est à partir du processus de signification et de construction de sens que s'opère l'attribution de valeur. Il existe des enjeux de l'évaluation, car évaluer, ce peut être « valoriser » mais aussi « dévaloriser ». Quelle est la valeur occupée par cette épreuve dans l'ensemble des épreuves du concours ? Quelle est la valeur de la vidéo dans une formation d'élite ? Quel est le sens ?

Notre question de départ sera examinée par l'analyse du fonctionnement du dispositif de formation de l'agrégation externe d'EPS.

## **3. Les hypothèses :**

Les réponses aux questions posées nous ont permis d'avancer quatre hypothèses :

La première hypothèse consiste à penser que la préparation de l'épreuve vidéo serait dévalorisée du fait de l'existence d'un coefficient inférieur à ceux des autres épreuves orales. Elle n'apparaîtrait pas officiellement comme un outil pertinent d'évaluation. Il s'ensuivrait

une préparation à l'économie distribuée par les centres de formation et une préparation bâclée par les candidats. Le critère de pertinence serait ici la valeur de la vidéo pour la réussite au concours, ce qui n'élimine pas la pertinence de la contribution de l'outil à la formation des futurs enseignants. Le critère « économique » biaiserait les finalités premières de l'existence de cette épreuve.

La seconde hypothèse concerne l'ensemble des résultats de cette troisième épreuve orale de l'agrégation. Ces résultats seraient décevants du fait d'un manque de cohérence dans l'exploitation du potentiel humain (formateurs non experts en vidéo, formation réduite en temps, stratégies minimalistes des candidats) et matériel (insuffisance et manque de manipulation des outils vidéo comme les caméras et magnétoscopes).

La troisième hypothèse concerne la préparation de l'ENS-Cachan.

Cette ENS avec la section EPS au concours de l'agrégation et notamment au troisième oral, devrait mener les normaliens vers une plus grande maîtrise de l'outil vidéo tant sur le plan pratique que théorique. En effet, le programme de cette école propose sur trois années de travailler avec l'outil vidéo. Les candidats devraient développer des prestations orales de meilleure qualité. L'image de l'outil vidéo devrait être plus valorisée dans le domaine de l'EPS qu'elle ne semble l'être actuellement.

Enfin, la dernière hypothèse met en jeu les formations en EPS des UFR STAPS. Au regard des enjeux institutionnels sur la formation des enseignants en EPS, les UFR STAPS devraient réagir en modifiant leur préparation au concours et aussi à l'épreuve d'oral trois de cette agrégation. Nous pouvons émettre des sous-hypothèses.

Beaucoup d'établissements en STAPS ont choisi de développer d'autres secteurs que la recherche en EPS. Il n'y aurait pas de modification uniforme de la préparation au concours : seuls les établissements où la recherche dans le domaine de la formation en EPS est forte (UFR de Rennes, Bordeaux, Besançon) envisageraient d'améliorer les connaissances et les formations. Pour certaines recherches, l'usage de la vidéo comme mémoire est courante pour analyser les pratiques professionnelles enseignantes. La production de connaissances entraîne leurs transmissions. Dans les universités où il existerait une émulation forte de la recherche en EPS, nous pourrions supposer qu'il y aurait une émulation pour la préparation à l'agrégation externe quelque soit l'épreuve. L'outil vidéo pourrait voir son statut revalorisé dans les formations enseignantes en EPS.

Le travail de vérification se situe comme étant une recherche d'évaluation d'un dispositif de formation traversé par des enjeux institutionnels.

Bibliographie :

CROZIER M. (1979). *On ne change pas la société par décret*, Paris, Grasset, 298 p.

GRAILLOT P. (1982). « L'agrégation d'éducation physique et sportive », *Revue EPS n° 178*, pp. 4-7

LECOINTE M. (1997). *Les enjeux de l'évaluation*, Paris, L'Harmattan, 239 p.

LEZIART Y. (2002). « Ecole Normale Supérieure et EPS », *Revue EPS n°298 novembre – décembre*, pp 36-37

LINARD M., PARX I. (1984). *Images vidéo, images de soi...ou Narcisse au travail*, Paris, Dunod, 242 p.